Projet Interreg, protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes

Les zones humides littorales caribéennes

La mangrove, la forêt marécageuse, les marais saumâtres, marais d'eau douce et prairies humides assurent de multiples fonctions sociales, économiques et environnementales.

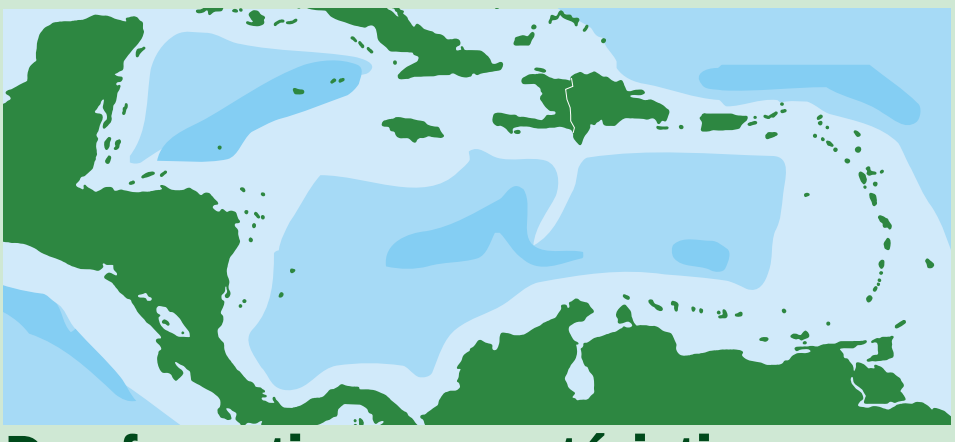

Des formations caractéristiques de l'espace Caraïbes

- ***Guadeloupe*** : couverture de plus de 7400 ha dont la plus grande forêt marécageuse des Petites Antilles ;
- ***Martinique*** : couverture de près de 2000 ha dans la Baie de Fort-de-France et sur la côte Atlantique ;
- ***Guyane*** : présence sur des dizaines de milliers d'hectares du littoral guyanais ;
- ***Autres territoires caribéens*** : milieux très présents dans les pays continentaux et dans les Grandes Antilles, plus dégradés et menacés dans les petits territoires insulaires.

Pourquoi préserver ces milieux ?

L'Homme exerce une pression foncière directe sur les zones humides littorales (aménagements routiers, décharges, zones industrielles et résidentielles). Leur équilibre est bien souvent en péril.

De multiples enjeux justifient leur préservation et leur valorisation :

- Protection des écosystèmes devenus rares dans les Antilles, rôles de filtre et de nurserie ;
- Protection du littoral face aux risques naturels (houle cyclonique) et indicateur des effets du changement climatique (hausse du niveau marin) ;
- Enjeu économique et social : pêche, chasse, écotourisme, agrosylviculture, plantes médicinales...

Office National des Forêts

Ce projet a été cofinancé par le fond européen de développement régional FEDER